



L'Immobilière du Bourg

Offre de Parrainage

Le parrain :

Madame / Monsieur

Téléphone :

Mail :

Le filleul :

Madame / Monsieur

Téléphone :

Mail :



L'Immobilière du Bourg



REGLEMENT INDICATEUR OCCASIONNEL DIT « PARRAIN »

Article 1 : mise en place

L'immobilière du Bourg propose une opération de parrainage dites indicateurs occasionnels à compter du 29/09/2022, sans limitation de durée, et se réserve le droit de cesser ou modifier sa participation à ladite opération à tout moment sans pour autant porter préjudice aux droits des parrains et marraines pour les parrainages en cours préalablement à la cessation de l'offre.

Article 2 : objet de l'opération

Cette opération permet à une personne appelée « parrain » de présenter une autre personne, vendeur d'un bien immobilier appelée « filleul » en transmettant ses coordonnées à l'Immobilière du Bourg et de percevoir en cas de conclusion d'un mandat de vente accompli par le mandataire l'Immobilière du Bourg une rétribution dans les conditions définies ci-après.

Article 3 : conditions de participation du parrain

Le dispositif est ouvert à tout parrain personne physique juridiquement capable et majeure n'agissant pas dans le cadre d'une activité professionnelle. Le nombre de parrainage est limité à un seul par période d'une année de 365 jours. Un parrain ne peut avoir qu'un filleul et réciproquement un filleul qu'un seul parrain.

L'auto-parrainage n'est pas autorisé et le parrainage n'est pas rétroactif.

Le parrain ne peut parrainer son conjoint, son concubin, son partenaire de PACS si ces derniers ont la qualité de covendeur ou un membre de l'indivision à laquelle il appartient.

Article 4 : conditions de participation du filleul

Le dispositif est ouvert à tout filleul personne morale de droit privé ou personne physique majeure capable n'ayant pas été en relation commerciale ou contractuelle avec l'Immobilière du Bourg pour un projet de vente au titre du bien objet du parrainage durant les 12 mois précédant la demande du bénéfice de l'offre.

Article 5 : validité du parrainage

La demande pour devenir parrain : remplir le formulaire de contact et nous le transmettre par mail : agence@immobileredubourg.com

Une fois validée, le parrain et le filleul recevront un courriel de confirmation. L'IMMOBILIERE du Bourg se réserve le droit de valider ou non le parrainage et de contracter ou non avec le filleul. De même, le filleul est libre de contracter ou non avec l'Immobilière du Bourg. Dans le cas où plusieurs personnes souhaiteraient devenir parrain du même filleul, seule celle qui aurait complété en premier lieu le formulaire de

présentation et qui répondra aux conditions définies au présent règlement recevra la rétribution prévue ci-après.

Article 6 : rétribution du parrain

La rétribution du parrain d'un montant égal à 10 % des honoraires de vente de l'Immobilière du Bourg dans la limite maximale de 2 000 euros (deux mille euros) ne sera exigible qu'en cas de signature de l'acte authentique de vente du bien objet du parrainage sous mandat de vente conclu et accompli par l'Immobilière du Bourg.

Le paiement s'effectuera par virement bancaire dans un délai de 60 jours à compter de la signature de l'acte authentique de vente entre le filleul-vendeur et l'acquéreur sous la condition du bon encaissement préalable par l'Immobilière du Bourg de ses honoraires d'agence.

Article 7 : protection des données personnelles

Les données collectées sont exclusivement destinées à l'Immobilière du Bourg. Elles seront conservées durant toute la durée de la relation commerciale et pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la fin de celle-ci. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant - à formuler auprès de L'Immobilière du Bourg en envoyant un mail à : agence@immobiliereubourg.com Vous disposez également du droit de faire une réclamation auprès de la CNIL, sur son site internet ou par voie postale CNIL - 3 Place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.